

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Pour un an. 26 fl. 30 fl. six mois. 14. 18. trois mois. 7. 8.

PRIX DES INSERTIONS. Les 5 premières lignes 1 fr. 50, timbre compris, et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, L'ange Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht (Noordzijde). BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de port.

LA HAYE, 9 Août.

La politique de la Néerlande relativement à la navigation rhénane.

Nous avons rapporté dans notre numéro du 31 juillet dernier, d'après la Gazette de Cologne, une résolution du gouvernement prussien qui accorde le remboursement par le trésor public du péage sur le Rhin et du droit fixe néerlandais pour les navires partant de Cologne ou d'un autre port prussien de Rhin, et rendant directement, sans rompre charge dans un port néerlandais, dans un port maritime prussien ou étranger, et vice-versa. Cette disposition, est prise provisoirement pour trois ans.

La feuille coloniale accompagnée cette disposition de réflexions tellement erronées qu'avec la meilleure volonté du monde on ne saurait les attribuer à l'ignorance seule.

Cette nouvelle mesure, dit la Gazette de Cologne, est encore justifiée par la convention de 1837 que le gouvernement néerlandais a choisie. La convention de 1837 a réservé le droit de péage sur le Rhin, à ceux des bâtiments qui ne font que passer par le royaume; il a en outre la faculté de percevoir le droit fixe au lieu du droit de transit (qui est moindre sur beaucoup d'articles). Si de cette manière les Pays-Bas cherchent à favoriser le transbordement dans leurs ports, il ne saurait paraître étrange que la Prusse, de son côté, cherche à favoriser le transit par la Néerlande.

Comme nous, le Handelsblad s'est indigné de tant d'ignorance. Après tout ce que notre gouvernement a fait, dit le Handelsblad, pour délivrer la navigation rhénane de ces charges qui pesaient encore sur elle, il serait permis de s'étonner grandement de voir des journaux allemands, très-à-propos d'être bien informés, accueillir dans leurs colonnes des assertions fausses sur la politique de la Néerlande à l'égard de la navigation rhénane; si la source d'où elles émanent n'était connue.

A sa juger par le langage arrogant avec lequel la Gazette de Cologne croit devoir donner des leçons à notre gouvernement sur ce qu'il a à faire ou à laisser en sujet de péage sur le Rhin, et du droit fixe, à l'entendre reprocher à la Néerlande d'avoir voulu la navigation rhénane les bénéfices de mer.

Un service public de croire que du côté du gouvernement prussien il n'y avait que de l'introduction d'un régime libéral, et d'encourager les transbordements dans les ports prussiens, n'est presque superflu, continue le Handelsblad, de dire tout autrement. Car toutes les mesures prises par le gouvernement prussien, relativement au péage du Rhin, ont été prises d'une manière trop visible que leur véritable but était de réserver à la ville de Cologne la prééminence dont elle jouissait depuis 1831; il est inutile d'ajouter que ce but n'est pas au détriment de la Néerlande que l'on cherche à atteindre, mais aussi au grand préjudice de tous les autres ports allemands, faisant partie de l'Union germanique, et conséquemment les alliés, les amis de la Prusse. Cette tendance peut, seule, faire comprendre le ton plein

d'orgueil avec lequel la Gazette de Cologne a publié la récente disposition de son gouvernement. A sa manière de s'exprimer il est facile de voir que ce n'est que par la nécessité, l'y force, qu'elle ajoute que les autres ports prussiens jouissent de la même faveur que celui de Cologne; les autres ports prussiens du Rhin doivent encore s'estimer heureux de ce qu'on veut bien s'en souvenir à Cologne, et qu'on ne les range pas sur la même ligne que ceux de Mayence, Mannheim et autres ports appartenant au Zollverein, dont la prospérité n'est vue qu'avec dépit par les monopoleurs coloniaux.

La Gazette de Cologne se garde bien, et pour cause, de mentionner d'un seul mot ni qu'en vertu du traité de 1839, révoqué de la part de la Prusse, les navires passant par transit étaient assimilés à ceux qui transitent par les ports prussiens dans des ports néerlandais, ni toutes les autres faveurs que la Hollande a accordées gratuitement depuis cette époque.

Mais en envisageant le traité de 1837 sous le point de vue opposé, n'arrive-t-on pas à la conclusion suivante:

La convention de 1837 conclue entre la Prusse et les Pays-Bas réserve à cette première puissance la faculté d'exclure de la jouissance de la diminution du péage sur le Rhin, stipulée par ladite convention, tous les navires passant par les ports prussiens sans rompre charge. De cette manière la Prusse cherche à favoriser le transbordement dans ses ports.

On le voit, le but et la tendance sont absolument les mêmes. On allégué encore que la Hollande avait aussi la faculté de percevoir le droit fixe au lieu du droit de transit, beaucoup inférieur; mais, répond le Handelsblad, en admettant contre le paiement du droit de transit les marchandises venant du Rhin à la mer, et vice-versa, ce n'est rien d'autre qu'une concession gratuite que nous faisons à l'Allemagne. En effet, le droit fixe est-il autre chose que le droit de distance qui se paie pour le trajet entre Gorcum jusqu'à la mer, calculé sur le même pied que celui sur tout le Rhin, et que la Néerlande avait par conséquent le droit de percevoir sur toutes les marchandises passant devant le banc de Gorcum?

Le droit fixe est-il autre chose qu'un simple droit de navigation; mais au sujet duquel on a, par égard aux principes suivis par la Néerlande, adopté des dispositions spéciales dans la convention de Mayence du 31 mars 1831? Or, nous le demandons, n'est-ce pas une faveur que nous accordons au commerce allemand, qui se consentir à ce que les marchandises qui ont été transbordées dans nos ports, ne paient que le droit de transit, quand il est moins élevé que le droit fixe, faveur à laquelle nous n'avons pas consenti à ce que nous avons cependant concédée déjà avant 1837? Il n'existe pas, que nous sachions, un motif plausible pour que nous accordions cette même faveur aux marchandises qui ne font que passer par le royaume.

Si, dès le commencement, la Néerlande avait voulu adopter l'interprétation de jusqu'à la mer, comme l'entend l'Allemagne, elle aurait pu percevoir un droit de navigation aussi élevé que l'est le droit fixe.

La Gazette de Cologne aurait pu s'épargner la peine de l'avis charitable qu'elle donne à notre gouvernement sur la conduite à tenir au sujet de la navigation rhénane, si elle avait voulu se

donner la peine de rappeler à son souvenir tout ce qu'il a déjà fait à cet égard.

Ignore-t-elle donc que la Néerlande a assimilé aux navires néerlandais et belges, les navires allemands allant en Belgique, par notre pays, sans y transborder? Que, par conséquent, l'Allemagne jouit aussi sur cette voie de la diminution des droits de navigation, qui résulte de la convention de 1837? Que, pour cette navigation, elle a également la faculté de payer, à son choix, ou le droit fixe, ou le droit de transit?

Ignore-t-elle donc que déjà en 1842 le gouvernement néerlandais a fait la proposition de supprimer complètement le droit de péage sur le Rhin? Que cette même proposition fut renouvelée par lui en 1843 et 1844? Ignore-t-elle donc qu'en vertu de la loi du 18 mars dernier le Roi a la faculté de supprimer le droit fixe, le droit de transit et la navigation? N'est-elle donc pas que cette suppression a été offerte à tous les états riverains, sous la seule condition que de leur côté ils s'engageaient à le supprimer également? N'a-t-elle donc eu aucune connaissance de l'existence de l'arrêté royal du 19 mars dernier, pris en vertu de cette même loi? Enfin, ignore-t-elle donc, elle qui demande de la Néerlande les libéralités les plus étendues, que toutes les démarches faites par le gouvernement néerlandais, en faveur d'une libre navigation rhénane, ont échoué contre l'effort de monopoles de Cologne, ville qui a la prétention de vouloir participer au commerce universel; qui forge sans cesse des plans gigantesques; qui s'appête à une levée de boucliers contre quiconque et principalement contre nous, dès qu'il se fait quelque chose dans l'intérêt du bien-être du pays, tandis qu'elle se cramponne à un système digne du moyen-âge, et tant d'efforts, encore, dans l'intérêt d'un maigre commerce d'expédition!

Nous conseillons à la Gazette de Cologne, d'ici, terminant le journal d'Amsterdam, d'être à l'avenir un peu plus circonspecte lorsqu'elle veut traiter cette question; car le prétexte d'ignorance, quand il s'agit de choses que tout le monde connaît, ne saurait pas toujours garantir contre l'accusation d'être de mauvaise foi; et cela d'autant plus que les journaux allemands, qui ont fait la politique commerciale de la Néerlande, au sujet de la navigation rhénane, démontrent à l'évidence que l'état de choses ne lui est pas tout-à-fait inconnu.

Heureusement les temps sont passés où les déclamations de Cologne sur la fermeture du Rhin, sur la violation du droit sacré que l'Allemagne a sur le Rhin allemand, trouvaient de l'écho dans toute l'Allemagne; celle-ci commença à s'apercevoir de la tendresse de ses grands mots et à comprendre dans quel intérêt ils sont écrits. Si l'Allemagne veut naviguer librement sur son Rhin libre; elle n'a qu'à répondre à la proposition que le gouvernement hollandais lui a faite à ce sujet. La liberté de la navigation sur ce fleuve dépendra dorénavant uniquement de l'Allemagne. La Néerlande a, la première, montré et prouvé qu'elle veut cette liberté; mais en appelant de tous ses vœux une liberté large, à laquelle tout le monde puisse participer, elle n'entend pas qu'on favorise une seule ville aux dépens de tous les autres Etats.

LE JUIF ERRANT.

DIXIÈME VOLUME. CHAPITRE V. L'ambulance.

Pendant un grand nombre d'ambulances provisoires ouvertes à l'époque de l'épidémie de choléra dans les quartiers de Paris, on en avait établi une dans un vaste local d'une maison de la rue du Mont-Blanc; cet appartement, appartenant à un riche propriétaire, par son propriétaire, le comte de Mont-Blanc. Dans ce domicile furent transportés les malades indigents, et les autres atteints de choléra, étaient jugés dans un état trop alarmant pour être immédiatement conduits aux hôpitaux.

Le comte de Mont-Blanc, à la demande de la population parisienne, non-seulement les volontaires de toute nature affluèrent dans ces ambulances; mais des personnes de toutes conditions, gens du monde, ouvriers, industriels, artistes, s'y offrirent au service de jour et de nuit, afin de pouvoir établir l'ordre, de surveiller les malades dans des hôpitaux improvisés, et venir en aide aux médecins pour exécuter leurs prescriptions à l'égard des cholériques.

Des femmes de toute condition partageaient cet élan de généreuse fraternité; et si rien n'était plus respectable que les susceptibilités de la modeste, nous pourrions citer, entre mille, deux jeunes et charmantes femmes qui pendant les cinq ou six jours, durant lesquels l'épidémie sévit dans les quartiers de Paris, furent chaque matin partager avec d'admirables soins et humbles soins que celles-ci donnaient aux malades atteints de choléra que l'on amenait dans l'ambulance provisoire de l'un des quartiers de Paris.

Ces faits de charité et tant d'autres qui se passent de nos jours, sont d'un intérêt si élevé et si intéressés les préentions effrontées de certains hommes de lettres, à les entendre, eux ou leurs moines, en vertu de leur dévouement à toutes les affections terrestres, sont seuls capables de donner l'exemple de l'humanité; à les entendre, il n'est, par exemple dans la société, rien de plus admirable que le trappiste qui le broyait-on, l'abnégation évangélique jusqu'à défricher, jusqu'à cultiver des terres.

res appartenant à son ordre!... N'est-ce pas idéal? N'est-ce pas divin? Labourez, s'écrient-ils, la terre dont les produits sont à tous! En vérité, c'est héroïque; aussi nous admirons la chose de toutes nos forces.

Seulement, tout en reconnaissant ce qu'il y a de bon dans un bon prêtre, nous demandons humblement à ces hommes, clercs ou prêtres: Ces médecins des pauvres qui à toute heure du jour ou de la nuit, accourent au moindre appel de la tribulation? Ces médecins qui pendant la chaleur du jour ou de la nuit, font leur vie avec, tant de désintéressement que d'abnégation? Ces savans, ces jeunes praticiens qui, par amour de la science et de l'humanité, ont sollicité comme une grâce, comme un honneur, d'aller braver la mort en Espagne, lorsque la fièvre jaune décimait la population? Mais ce n'est pas le célibat, le renoncement, qui faisait la force de tant d'hommes généreux? Hélas! n'est-ce pas à sacrifier leur vie, préoccupés qu'ils étaient de leurs plaisirs ou des doux devoirs de la famille? Non; aucun d'eux ne renoncera pour cela aux joies du monde. La plupart d'entre eux avaient des femmes, des enfans; et c'est parce qu'ils connaissent les joies de la paternité, qu'ils avaient le courage de s'exposer à la mort pour sauver la femme, les enfans de leurs frères; s'ils faisaient enfin si vaillamment le bien, c'est qu'ils vivaient selon les vœux éternels du créateur, qui a fait l'homme pour la famille, et non pour la stérile isolement du cloître.

Sont-ils trappistes, ces millions de cultivateurs, de prolétaires des campagnes, qui défrichent et arrosent de leurs sueurs les terres qui ne sont pas les leurs, et cela pour un salaire insuffisant aux premiers besoins de leurs enfans?

Enfin (ceci paraît peut-être puéril, mais nous le tenons pour incontestable), sont-ils moines, clercs ou prêtres, ces hommes intrépides qui, à toute heure du jour ou de la nuit, s'élançant avec une fabuleuse intrépidité au milieu des flammes et de la fournaise, escaladant des poutres embrasées, des débris brûlantes pour préserver des biens qui ne sont pas à eux, pour sauver des gens qui leur sont inconnus, et cela simplement, sans fierté, sans privilège, sans morgue, sans autre rémunération que la paix de conscience qu'ils mangent, sans autre signe honorifique que l'habit de soldat qu'ils portent, et cela surtout sans prétendre le moins du monde à monopoliser le courage, le dévouement, à être un jour quelque peu canonisés et enchâssés? Et pourtant, nous pensons que tant de hardis sapeurs qui ont risqué leur vie dans vingt incendies, qui ont arraché aux flammes des vieillards, des femmes, des enfans, qui ont préservé des villes entières, des villages du feu, ont au moins autant mérité de Dieu et de l'humanité que Saint-Polycarpe, Saint-Fruotueux, Saint-Prés et autres plus ou moins sanctifiés.

Non, non, grâce aux doctrines morales de tous les siècles, de tous les peuples, de toutes les philosophies, grâce à l'émancipation progressive de l'humanité, les sentimens de charité, de dévouement, de fraternité, sont presque devenus des instincts naturels et se développent merveilleusement chez l'hom-

me lorsqu'il se trouve dans la condition de... Dieu l'a doué et créé.

Non, non, certains ultramontains intrigants et tapageurs ne conservent pas secrets, comme ils le voudraient faire croire, la tradition du dévouement de l'homme à l'homme, de l'abnégation de la créature pour la créature; en théorie et en pratique; Marc-Aurèle veut bien s'en souvenir; Platon, saint Augustin; Confucius, saint Chrysostôme; depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, la malherosité, l'amitié, l'amour, la science, la gloire, la liberté, en dehors de toute orthodoxie, une éthique de gloire et de gloire; d'admirables martyrs à opposer aux saints et aux martyrs du calendrier; oui, nous le répétons, jamais les ordres monastiques qui se sont si longtemps piqués de dévouement à l'humanité n'ont fait davantage pour leurs frères, que n'ont fait pendant les terribles journées de choléra, tant de jeunes gens libéraux, tant de femmes coquettes et charmantes, tant d'artistes patiens, tant de lettrés panthéistes, tant de matérialistes matérialistes.

Deux jours s'étaient passés depuis la visite de M^{re} de Saint-Dizier aux orphelins; il était environ dix heures du matin. Les personnes qui avaient volontairement fait le service de nuit auprès de malades à l'ambulance établie rue du Mont-Blanc, allaient être relevées par d'autres volontaires.

— Eh bien! Messieurs, — dit l'un des nouveaux arrivans, — où en sommes-nous? il y a-t-il eu décroissance cette nuit dans le nombre des malades?

— Malheureusement, non; mais les médecins croient que la contagion a atteint son plus haut degré d'intensité.

— Et parmi ces messieurs que nous remplaçons, aucun n'a-t-il été atteint?

— Nous sommes venus tous hier; ce matin nous ne sommes plus qu'un.

— C'est triste... Et ces deux personnes ont été rapidement frappées?

— Une des victimes, — jeune homme de vingt-cinq ans, officier de réserve en congé, — a été pour ainsi dire foudroyé; en moins d'un quart d'heure il est mort; quoique de pareils faits soient fréquents, nous sommes restés dans la stupeur.

— Pauvre jeune homme!

— Il avait un mot d'encouragement cordial ou d'adieu à chacun; il était parvenu à remonter tellement le moral de plusieurs malades, que plusieurs d'entre eux, qui avaient moins le choléra que la peur du choléra, sont sortis à peu près guéris de l'ambulance.

— Quel dommage!... Un si brave jeune homme, et il est mort glorieusement; il y a autant de courage à mourir ainsi qu'à la bataille.

— Il n'y avait pour rivaliser de zèle, de courage avec lui, qu'un jeune prêtre, d'une figure angélique; on le nomme Gabriel; il est infatigable; à peine prend-il quelques heures de repos, contrant de l'un à l'autre, se faisant tout à tous; il n'oublie personne, des consolations, qu'il donne partout du plus profond de son cœur, et pas des banalités qu'il débité par métier; non, non, je l'ai vu pleurer sur le mort d'une pauvre femme à qui il avait fermé

C'est avec une joie bien vive que nous annonçons la nouvelle que le reste de l'équipage du navire néerlandais *Jan Hendrik*, qui a fait naufrage sur les rochers de St-Paul, a également été sauvé par M. Snel, commandant du navire marchand *Eliza* de Liverpool; le *Times* du 5 annonce leur arrivée à Londres.

Les souffrances que ces naufragés ont endurées, ont été affreuses : sans nourriture, sans eau, ils étaient obligés de chercher à se rafraîchir en se mettant dans l'eau jusqu'au menton ; c'est seulement le dixième jour qu'il tomba une pluie qui les sauva d'une mort certaine, jour de bonheur où la Providence leur envoya le navire *Eliza* dont le digne capitaine les prit à son bord. M. Snel a également sauvé quelques débris du *Jan Hendrik*, ainsi que le *journal* du navire qu'il a remis au consul néerlandais.

On n'a rien appris du sort de ceux des naufragés du *Jan Hendrik* qui s'étaient sauvés dans la chaloupe, et il est fort probable qu'ils sont devenus victimes de la fureur des flots.

C'est le 10 du mois prochain que l'inauguration de la nouvelle Bourse d'Amsterdam aura lieu. Les journaux d'Amsterdam assurent que le Roi a accepté l'invitation d'honorer les fêtes de son auguste présence.

Nous trouvons dans les journaux anglais les nouvelles suivantes du Pérou, du 19 mai :

On se rappelle que le port péruvien d'Arica fut bombardé par la frégate anglaise à vapeur le *Cormorant*, au mois d'août 1844. Une insulte grave avait été faite au consul anglais à Tacna, par quelques militaires du parti du général Castilla, qui venait d'arriver au pouvoir. Le commandant anglais, ayant demandé réparation, fut aussi insulté par les autorités d'Arica, qui lui refusèrent même la permission de prendre de l'eau à terre. Le commandant, par suite de ces faits, fit feu sur la ville. Les lettres de Lima du 19 mai annoncent que, quoique les autorités d'Arica nient fait une réparation, le gouvernement anglais n'en est point satisfait, et qu'il demande la destitution des officiers qui ont outragé le consul. Elles disent en outre que, comme on n'espère pas que le gouvernement de Lima adhère à cette demande, on craint que Callao, le port de Lima, ne soit bloqué et bombardé par l'escadre anglaise. Le *Collingwood*, de 80 canons, le *Modest*, de 21, et la frégate à vapeur *Cormorant* se trouvent actuellement dans le port, sous le commandement de l'amiral Seymour ; en outre, deux frégates vont arriver prochainement de Valparaiso. C'est là une force suffisante pour mettre le gouvernement péruvien à la raison, s'il refusait de se rendre aux demandes qui lui ont été faites. Nous avons des nouvelles plus fraîches de Lima ; elles sont du 25 mai. Nous croyons que l'amiral Seymour est parti à bord du *Collingwood* pour Taïti. Si cela est vrai, il est probable que le gouvernement péruvien aura donné satisfaction pour les faits qui se sont passés à Tacna et à Arica.

Condition des classes ouvrières en Allemagne.

MM. Legentil et Goldenberg, chargés par le gouvernement français de lui rendre compte de l'exposition du *Zollverein*, ont donné dans leur rapport quelques détails intéressants sur la situation des classes ouvrières en Allemagne : tout en les reproduisant, nous devons signaler une erreur qu'ils commettent dans leurs assertions, en disant que le prix de la subsistance est à peu de chose près au même prix en Allemagne qu'en France. Il n'est permis à personne d'ignorer qu'il n'y a guère de pays en Europe où le grain et par conséquent le pain soient à meilleur marché qu'en Prusse.

En Silesie, disent les deux rapporteurs, l'ouvrier, travaillant dans sa cabane et partageant son temps entre la culture du sol et l'exercice de son métier, ne gagne guère qu'un thaler (3 fr. 75 c.) par semaine : c'est moins de 63 centimes par jour ; dans les fabriques de drap de la même province, c'est le double, mais ce n'est encore qu'une journée de 1 fr. 26 c. ; les femmes ont la moitié. En Saxe, l'ouvrier des districts montagneux, qui travaille chez lui, gagne de 5 fr. à 5 fr. 50 c. par semaine ; l'ouvrier de la plaine n'a pas plus. Les fleurs de coton reçoivent 7 fr. 50 c., et les imprimeurs de tissus de 3 à 6 thalers (11 fr. 25 c. à 22 fr. 50 c.) A Berlin c'est plus élevé. A Nuremberg, ville industrielle entre toutes de temps immémoriaux, le salaire habituel d'un homme est de 3 florins (6 fr. 50 c.) par semaine. Dans les provinces du Rhin, le salaire ordinaire d'un bon ouvrier est de 3 à 4 thalers par semaine (11 fr. 25 c. à 15 fr.)

La subsistance étant à peu de chose près aussi chère qu'en France, l'ouvrier allemand est donc moins bien traité que l'ouvrier français. Selon M. Legentil, la nourriture de l'ouvrier allemand se compose, le matin, de café ;

les yeux après une déchirante agonie. Ah ! si tous les prêtres lui ressemblaient !... Sans doute, c'est si vénérable, un bon prêtre !... Et quelle est l'autre victime de cette nuit parmi vous ?
— Oh ! cette mort là a été affreuse... N'en parlons pas ; j'ai encore cet horrible tableau devant les yeux.
— Une attaque de choléra foudroyant ?
— Si ce malheureux n'était mort que de la contagion, vous ne me verriez pas si effrayé à ce souvenir.
— De quoi est-il donc mort ?
— C'est toute une histoire sinistre... Il y a trois jours on a amené ici un homme que l'on croyait seulement atteint du choléra ;... vous avez sans doute entendu parler de ce personnage, c'est ce dompteur de bêtes féroces qui a fait courir tout Paris à la Porte-Saint-Martin.
— Je sais de qui vous voulez parler, un nommé Morok ; il jouait une espèce de scène avec une panthère noire apprivoisée ?
— Précisément, j'étais même à une représentation singulière, à la fin de laquelle un étranger, un Lucien, par suite d'un pari, dit-on, a sauté sur le théâtre et a tué la panthère...
— Eh bien ! figurez-vous que chez Morok, amené d'abord ici, comme chétif, et, en effet, il offrait les symptômes de la contagion, une maladie affreuse s'est tout à coup déclarée.
— Et cette maladie ?
— L'hydrophobie.
— Il est devenu enragé ?
— Oui... il a voulu avoir été mordu il y a peu de jours, par l'un des molosses qui gardent sa ménagerie... malheureusement il n'a fait cet aveu qu'après le terrible accès qui a coûté la vie au malheureux que nous regrettons.
— Comment cela s'est-il donc passé ?
— Morok occupait une chambre avec trois autres malades. Tout à coup, saisi d'une espèce de délire furieux, il se lève en poussant des cris féroces, et se précipite comme un fou dans le corridor... Le malheureux que nous regrettons se présente à lui et veut l'arrêter. Cette espèce de lutte exalte encore la fureur de Morok, et il se jette sur celui qui s'opposait à son passage, le mord, le déchire... et tombe enfin dans d'horribles convulsions.
— Ah ! vous avez raison, c'est affreux... Et malgré tous les secours, la victime de Morok ?
— Est morte cette nuit au milieu de souffrances atroces, car l'émission avait été si violente, qu'une fièvre cérébrale s'est aussitôt déclarée.
— Et Morok, est-il mort ?
— Je ne sais... On a dû le transporter hier dans un hôpital, après l'avoir garrotté pendant l'état d'affaiblissement qui succède ordinairement à ces crises violentes ; mais en attendant qu'il pût être emmené d'ici, on l'a enfermé dans une chambre haute de cette maison.
— Mais il est perdu.

au déjeuner, de pain de seigle (de qualité détestable) légèrement doré de beurre ; à diner et à souper, de pommes de terre. Il boit assez rarement de la bière, et les trois quarts des ouvriers ne connaissent pas la viande. Le vin ne leur est pas moins inconnu.

Au sujet de ce qu'il appelle avec juste raison cette *chétive nourriture*, l'honorable commissaire ajoute que l'ouvrier allemand, par ce motif, produit moins qu'un français. « Une alimentation substantielle, dit-il, a une grande influence sur la quantité de travail qu'un homme peut faire ; c'est elle qui donne souvent l'avantage à l'ouvrier anglais sur le français, et une expérience fréquemment répétée a prouvé que lorsque celui-ci pouvait jouir du régime substantiel habituel à son rival, il travaillait aussi fort et aussi longtemps. »

Nouvelles d'Orient.

Constantinople, 23 juillet.

Les dernières nouvelles de Syrie sont du 13 juillet. A cette date, le caïmacam druse, l'émir Ahmed, et le caïmacam maronite, l'émir Haydar, se trouvaient à Beyruth auprès de Vedjhi-Pacha. Ils avaient ensemble de nombreuses conférences sur les moyens d'arriver à une pacification durable. Les consuls des cinq grandes puissances intervenaient aussi d'une manière très active dans les négociations. Parmi les projets mis en avant, on parle de la division géographique du Liban, d'expropriations et d'échanges de terrains de manière à séparer complètement les deux populations. Nous ne nous arrêterons pas à énumérer les difficultés d'un pareil projet et les perturbations qui en seraient la suite.

Une chose nous a surpris, c'est qu'en présence des maux qui ont affligé la Syrie, de la guerre de destruction qui a ravagé le Liban, les cinq grandes puissances n'aient pas concerté leur action, tenu des conférences et fait auprès du divan des démarches collectives qui auraient eu bien plus d'influence sur ses déterminations. Nous savons cependant qu'au fond les intentions des puissances sont les mêmes, et M. Canning ne réclame pas avec moins de vivacité que M. de Bourqueney ou M. de Sturmer la pacification du Liban. Quoi qu'il en soit, la Porte n'a encore rien fait de décisif. Elle a donné ici quelques promesses, envoyée à Vedjhi-Pacha des instructions générales ; elle n'a su ni prévenir les troubles, ni les réprimer, et lorsque, de guerre lasse, les deux partis ont déposé les armes, elle montra la même impuissance à négocier une paix durable. On assure pourtant que dans un conseil tenu dimanche, quelques décisions ont été prises et qu'on n'attend plus que l'approbation du sultan pour les communiquer aux représentants des cinq puissances.

Aucun ordre n'a encore été donné pour la punition des assassins du prêtre français égorgé par les Druses. La demande d'indemnité pour les deux couvens catholiques brûlés et saccagés n'a pas été mieux accueillie. Et quant aux dix mille bourses dont le paiement a été garanti par la Porte depuis le 18 mai, les Maronites n'en ont pas reçu un sou.

Il paraîtrait, d'après les dernières nouvelles de Grèce, que l'Angleterre et la Russie ont fait des démarches auprès du cabinet d'Athènes pour blâmer énergiquement les désordres commis sur la frontière, demander la destitution de Vélentras, et réclamer le paiement des intérêts de l'emprunt. On ajoute que M. Metaxas, ébranlé par ces communications s'est rapproché de M. Maurocordato. S'il en était ainsi, M. Coletti n'aurait plus qu'à se retirer et à faire place à la coalition.

Depuis deux ans, des conférences sont ouvertes à Erzeroum entre la Turquie et la Perse, sous la médiation de l'Angleterre et de la Russie, pour régler une question de frontières qui avait amené à plusieurs reprises des hostilités entre les deux pays. Il paraît que cette question est sur le point d'être résolue. Les bases d'un arrangement avaient été réglées à Erzeroum par les commissaires des quatre puissances et soumises à l'approbation des cabinets de Constantinople et de Téhéran. De nouvelles difficultés ont été soulevées par la Porte et sir Strafford Canning a dû faire de grands efforts ici pour les aplanir. Aujourd'hui même il a une conférence avec le ministre des affaires étrangères et il est probable qu'elle a en partie, pour but de le presser d'en finir.

— On écrit d'Alexandrie, le 10 juillet, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« Le gouvernement des Indes-Orientales a mis en vigueur, à partir du 1^{er} juin, un nouveau tarif de douanes, suivant lequel les marchandises anglaises importées par navires anglais paient

— Il doit être mort... Les médecins ne lui donnaient pas vingt-quatre heures à vivre.
Les interlocuteurs de cet entretien se tenaient dans une antichambre située au rez-de-chaussée où se réunissaient ordinairement les personnes qui venaient offrir volontairement leur aide et leur concours.
D'un côté cette pièce communiquait avec les salles de l'ambulance, de l'autre avec le vestibule dont la fenêtre s'ouvrait sur la cour.
— Ah ! mon Dieu ! — dit l'un des deux interlocuteurs en regardant à travers la croisée, — voyez donc quelles charmantes jeunes personnes viennent de descendre de cette belle voiture ; comme elles se ressemblent ! En vérité, une pareille ressemblance est extraordinaire.
— Sans doute, ce sont deux jumelles... Pauvres jeunes filles ! elles sont vêtues de deuil... Peut-être ont-elles à regretter un père ou une mère.
— L'on dirait qu'elles viennent de ce côté.
— Oui, elles montent le perron...
Bientôt, en effet, Rose et Blanche entrèrent dans l'antichambre, l'air timide, inquiet, quoiqu'une sorte d'exaltation fébrile et résolue brillât dans leurs regards.
L'un des deux hommes qui causaient ensemble, touché de l'embarras des jeunes filles, s'avança vers elles et leur dit d'un ton de politesse prévenante :
— Désirez-vous quelque chose, Mesdemoiselles ?
— N'est-ce pas ici, Monsieur, — reprit Rose, — l'ambulance de la rue du Mont-Blanc ?
— Oui, Mesdemoiselles.
— Une dame nommée Mme Augustine de Tremblay, a été, nous a-t-on dit, amenée ici, il y a deux jours, Monsieur. Pourrions-nous la voir ?
— Je dois vous faire observer, Mademoiselle, qu'il y a quelque danger... à pénétrer dans les salles des malades.
— C'est une amie bien chère que nous désirons voir. — répondit Rose, d'un ton doux et ferme qui disait assez son mépris du danger.
— Je ne puis, d'ailleurs, vous assurer, Mademoiselle, — reprit son interlocuteur, — que la personne que vous cherchez, soit ici ; mais, si vous voulez vous donner la peine d'entrer dans cette pièce, à main gauche, vous trouverez la bonne sœur Marthe dans son cabinet ; elle est chargée de la salle de femmes et vous donnera tous les renseignements que vous pourrez désirer.
— Merci, Monsieur, — dit Blanche, en s'inclinant gracieusement ; et elle entra avec sa sœur dans l'appartement que l'on venait de lui indiquer.
— En vérité, elles sont charmantes, — dit l'homme, en suivant du regard les deux sœurs qui disparurent bientôt. — Ce serait bien dommage, si...
Il ne put achever.
Tout à-coup un tumulte effroyable, mêlé de cris d'horreur et d'épouvante, retentit dans les pièces voisines ; presque aussitôt deux des portes qui communiquaient à l'antichambre s'ouvrirent violemment, et un grand nombre de malades, la plupart demi-nus, pâles, déclarés, les traits altérés par la ter-

5 p. c. et par navires étrangers 10 p. c., et les marchandises étrangères par bâtimens anglais 10 p. c. et par bâtimens étrangers 20 p. c. Le gouvernement voyait d'un œil jaloux la création d'établissements suisses et allemands, l'augmentation du nombre des navires étrangers, et il a voulu écarter par cette mesure toute concurrence étrangère.

Des voyageurs allemands, qui reviennent de la Chine, font un triste tableau du commerce de cet empire ; il est encombré de marchandises européennes qui ne s'y placent pas, et presque toutes les expéditions présentent de la perte.

Cattaro, 23 juillet.

Le bruit que les montagnards de Jacova ont essuyé une défaite après l'arrivée des renforts ne se confirme pas ; mais, se voyant menacés de toutes parts par l'attaque de l'armée entière, ils se sont, après plusieurs semaines d'une vaillante résistance, livrés, le 11 juillet, à la discrétion du séraskier. On peut donc regarder le soulèvement à Jacova comme apaisé ; le séraskier n'y séjourne plus que pour rétablir l'ordre complètement et procurer des garanties du maintien de la paix. On ignore toutefois à fait quelle direction prendra la grande armée qui a été convoquée ; il est des gens qui pensent que le séraskier se dirigera vers la Bosnie ; d'autres, qu'il fera une expédition contre le chalik d'Ipek afin d'en châtier les habitans, qui avaient fait en secret des armes et des munitions aux Jacovains. En tout, cette question fixe à un haut point l'attention en Albanie, car n'est guère probable qu'on ait concentré une armée d'environ 30,000 hommes dans le seul but de mettre à la raison une poignée de hardis montagnards, et l'on craint avec raison qu'il s'agisse de quelque coup de main qui mènerait aisément à une insurrection générale dans l'Albanie, très-hostile à la Porte dans les provinces limitrophes.

Nouvelles de Suisse.

Canton de Vaud, 2 août.

Le conseil d'état du canton de Vaud vient d'adresser aux citoyens vaudois une proclamation sur le vote qu'ils sont appelés à émettre dimanche, 10 août, relativement à l'acceptation ou au rejet de la constitution projetée, et au renouvellement des conseils. Cette pièce, de huit pages in-4^e d'impression, est divisée en trois parties. La première remplit cinq pages et renferme l'exposé ou l'éloge des nouveaux principes introduits dans la constitution ; on y signale quelques-unes des différences entre celle-ci et la constitution de 1831. On fait ressortir les points qui peuvent faire une impression favorable sur le peuple, et l'on passe sous silence des changements essentiels, mis en saillie, produiraient un effet contraire. En voici quelques exemples :

1^o L'ancienne constitution exigeait, pour toute loi ou décret, des deux conseils. Suivant la nouvelle, le grand-conseil pourra, dans certains cas, faire élaborer, par une commission nommée dans son sein ou hors de son sein, un projet de loi, de décret ou d'impôt sur un objet déterminé, et le ser sans que le conseil-d'état ait un autre droit que de donner un avis préalable sur le projet ;

2^o La nouvelle constitution renvoie à la loi à régler ce qui a rapport à la partition des biens communaux. On s'est donné garde d'expliquer les séquences de ce dispositif et de l'ensemble des articles sur les communes ;

3^o On ne dit pas même au peuple que la nouvelle constitution supprime le tribunal d'appel. Ce silence et ces demi-réticences rapprochées de ce qui a précédé à la discussion sont d'un augure peu rassurant.

La seconde partie de la proclamation concerne le mode ou le renouvellement du grand conseil et du conseil d'état pour cinq ans, y lisons-nous, les deux conseils auraient leur place jusqu'en 1849 ; mais la délicatesse du grand conseil et son respect pour la souveraineté du peuple lui faisait devoir de soumettre au peuple la question de ce renouvellement demandé par un nombre assez considérable de pétitionnaires. Quoique plusieurs conseillers d'état aient voté dans le conseil pour cet appel au peuple, dont il font en toute profession d'être les dociles serviteurs, il est évident, par cet article de la proclamation que le renouvellement ne dérangera leurs plans. Le conseil d'état ne veut pas donner de préavis, mais le fond de sa pensée se trahit par son langage.

Près de deux pages d'avertissement forment la troisième dernière partie de ce document. Ces deux pages sont très-curieuses. Le conseil d'état y fait son apologie, et présente aux citoyens contre les faux bruits répandus sur son compte, accusé lui, ou tout au moins quelques-uns de ses membres, de favoriser le communisme, de tendre au partage des biens, accusation, dit-il, ridicule et contraire à la vérité. Il

leur, se précipitèrent dans cette pièce en criant :
— Au secours ! au secours ! l'enragé !...
— Il est impossible de peindre la mêlée désespérée, furieuse, qui se passa de gens effarés se ruant sur l'unique porte de l'antichambre d'échapper au péril qu'ils redoutaient, et là, luttant, se battant, se piédant afin de fuir par cette étroite issue.
Au moment où le dernier de ces malheureux parvenait à gagner le perron, entraîné épuisé sur ses mains ensanglantées, car il avait été renversé et écrasé durant la mêlée, Morok, l'objet de tant d'épouvante, parut.
Il était horrible... un lambeau de couverture coignait ses yeux, blafard et meurtri ; était nu ainsi que ses jambes autour de laquelle encore les débris des liens qu'il venait de briser ; son épaisse chevelure se raidissait sur son front ; sa barbe semblait se hérissier par la ripilation ; ses yeux roulant égarés, se jetaient dans leur orbite, au milieu d'un éclat vitreux ; l'écoule inondait ses lèvres ; de temps en temps poussait des cris rauques, gutturaux ; les veines de ses membres tendues à se rompre ; il bondissait par saccades comme une bête étendant ses doigts osseux et crispés.
Au moment où Morok allait atteindre l'issue par laquelle ceux qui suivaient venaient de s'échapper, des personnes valides, accourues parvinrent à fermer au dehors et cette porte et celles qui communiquaient avec les salles de l'ambulance.
Morok se vit prisonnier.
Il courut alors vers la fenêtre pour la briser et se précipiter dans la cour, mais, s'arrêtant tout-à-coup, il recula devant l'éclat miroitant de la croisée, saisi de l'horreur invincible que tous les hydrophobes éprouvent devant les objets luisants, et surtout des glaces.
Bientôt, les malades qu'il avait poursuivis, amenés dans la cour, à travers la fenêtre, s'épuisèrent en efforts furieux pour ouvrir les portes venant de fermer sur lui. Puis, reconnaissant l'inutilité de ses tentatives, poussés des cris sauvages et se mit à tourner rapidement autour de la porte comme un animal féroce qui cherche en vain l'issue de sa cage.
Mais, ceux des spectateurs de cette scène qui collaient leurs faces aux vitres de la fenêtre, poussèrent une grande clameur d'angoisse et d'effroi.
Morok venait d'apercevoir la petite porte qui communiquait avec l'antichambre occupée par la sœur Marthe, et dans lequel Rose et Blanche se trouvaient quelques instans auparavant.
Morok, espérant sortir par cette issue, tira violemment à lui la serrure de cette porte, et parvint à l'entr'ouvrir malgré la résistance qu'il éprouva à l'intérieur...
Un instant, la foule effrayée vit de la cour les bras raidis de tout leur poids et des orphelines cramponnées à la porte et la retenant de tout leur poids.
(La suite à demain.)

rappporter la proposition de M. Druey pour rendre le travail obligatoire; il oublie de citer l'enquête faite par le gouvernement neuchâtois contre les communistes allemands, et les papiers découverts qui attestent les efforts de M. le conseiller d'état Delarageaz, pour introduire le communisme dans le canton de Vaud. On a même été jusqu'à affirmer, dit encore la proclamation, que le conseil d'état entretient un certain nombre d'ouvriers allemands pour imposer ces doctrines subversives au pays. Rien de pareil n'existe, continue le document officiel; au contraire, le conseil d'état a été unanime pour ordonner une enquête sur les sociétés d'ouvriers allemands qui passent pour communistes, ainsi que pour faire expulser du canton l'éditeur d'un journal allemand, où l'on professe des doctrines contraires à la religion, à la morale et à l'ordre social. Les ouvriers allemands ont pris, par ordre, une part active dans la révolution de février; des communistes allemands, expulsés de Genève, ont trouvé un asile dans le canton de Vaud; un journal prêchant le communisme et l'athéisme s'est publié à Lausanne et a été toléré. Cependant, comme le peuple se prononce fortement contre le communisme, le conseil d'état a jugé utile d'ordonner une enquête contre les ouvriers communistes, et d'expulser le journaliste communiste et athée, et cela immédiatement avant la convocation des assemblées populaires; en sorte qu'il a pu, dans sa proclamation, faire une profession de foi, et n'est de bonne foi, contre le communisme et les communistes.

Le gouvernement, lisons-nous encore, veut la justice pour tous, sans aucune acception de personne ni de parti; il veut la modération, tout comme il saurait maintenir l'ordre public avec vigueur, si l'on tentait de le troubler. Voilà sa déclaration de principes. Quant aux faits, ils prouvent que les agitateurs ont pu longtemps impunément troubler l'ordre public, et attaquer un parti religieux qui avait le tort de prier et de chanter des cantiques dans une chambre, au lieu de s'enivrer et de chanter des chansons à boire dans un cabaret. Nous verrons quelle sera, dans un prochain avenir, la justice pour tous. En attendant, nous voyons que le gouvernement, nommé aux offices judiciaires et aux plus hautes magistratures, des hommes de la plus haute dévotion, et qui, à plus d'un égard, sont loin d'offrir les mêmes garanties que leurs prédécesseurs. L'ordre judiciaire pourrait facilement devenir, sous l'influence du gouvernement, une forte barrière armée au centre du pays. La proclamation du conseil d'état sera affichée dans toutes les communes. Elle a été adressée à tous les pasteurs, pour être lue en chaire demain dimanche. On dit que les conseillers d'état parcourent le canton, pour agir directement sur les hommes influents de leur parti, et, par eux, sur le peuple. Il en a paru un dans la contrée que j'habite; mais il ne m'a pas dit le but de sa visite.

P. S. On apprend que plusieurs pasteurs se refusent de lire en chaire le plaidoyer politique dont je viens de vous parler; mais on ne les a pas obligés à se prononcer sur l'acte qu'on leur demande, ou qu'on leur commande, je ne sais lequel des deux.

C'est le 3 août que doit s'être engagé au sein de la diète helvétique la discussion sur l'affaire des jésuites. Elle n'aura aucun résultat. Il faudrait douze voix pour que la diète pût prendre une résolution, et jusqu'ici les radicaux ne sont parvenus à en rallier que dix et demie pour soutenir qu'il y a lieu d'appliquer l'art 6 du pacte et pour appuyer la proposition d'un décret tendant à l'expulsion des jésuites. Lucerne a exécuté les jésuites. Ce sont les voix des cantons de Berne, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Grisons, Argovie, Tessin, Vaud, Zurich, Valais, Appenzel (extérieur) et Bâle-Campagne.

Nouvelles de France.

Paris, 7 août.
Le ministre de la marine a reçu la dépêche télégraphique suivante, qui réduit singulièrement le chiffre des pertes énoncé dans le rapport de la Marine et par le Journal de Banlieue :
Toulon, le 6 août, à midi 1/2.
Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.
Je réçois à l'instant, de la direction des constructions navales, l'état des pertes du Mourillon. Le chiffre est au-dessous de 2,000,000 fr.
Le directeur assure qu'il n'est pas en erreur de 25,000 fr. Les bois de chêne y figurent pour 9,000 stères.
A l'occasion de l'incendie du Mourillon, un journal annonce ce matin que le ministre de la marine est à Et. C'est une erreur. Le ministre n'a point quitté Paris.
Après les renseignements parvenus jusqu'ici, l'incendie du Mourillon, dont nous donnons les détails plus haut, paraît devoir être attribué à un complot formé entre un certain nombre de forçats employés dans l'arsenal de Toulon.
La justice informe et une enquête est commencée; mais, en attendant, un journal du matin a jugé convenable de blâmer, à l'emploi des forçats dans les arsenaux maritimes, et d'en faire un rapprochement à l'administration actuelle. Il est véritablement étrange qu'on dirige des attaques contre M. le ministre pour un fait qui existe depuis bien longtemps; qu'il ne dépend pas de lui de changer, et qui, du reste, constitue plutôt un avantage qu'un inconvénient pour son administration.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 6 août.
A la chambre des communes, lord John Russell a passé en revue les travaux de la session qui va finir, dans le but, a dit le noble lord, non de jeter sur le cabinet une accusation d'incapacité, mais pour appeler son attention et celle de la chambre sur l'avenir. Le noble lord a admis que la session a produit plus d'une mesure utile dont les résultats seront des plus avantageux. Mais il a déclaré qu'il restait beaucoup à faire au cabinet pour compléter le bien qu'il a entrepris; il a terminé en exprimant l'espérance que pendant l'absence de la reine qui va partir pour le continent, le ministère, fidèle aux précédents de l'histoire de la Grande-Bretagne, s'occuperait d'établir un conseil de régence.
Lord John Russell a présenté une motion spéciale, tendant à donner le relâche de tous les bills soumis au parlement pendant la session, avec l'indication des diverses phases qu'ils ont parcourues.
Sir J. Graham, répondant à lord John Russell, s'est attaché à défendre la politique, du cabinet, surtout en ce qui concerne

l'Irlande; il a déclaré, entr'autres points, que le gouvernement regarde comme indispensable de maintenir l'Eglise établie en Irlande. L'abandon de ce principe, dit l'orateur, tendrait au renversement même des autres institutions du pays.

La chambre, après avoir entendu encore quelques orateurs, a voté la motion de lord John Russell.
— D'après la déclaration faite hier par sir J. Graham à la chambre des communes, il y a en ce moment dans les entrepôts d'Angleterre 450,000 quarters de froment, et dans les caisses de la Banque 16 millions sterling.

— Un avis du lord chambellan, publié par la Gazette de Londres, annonce officiellement la séance de prorogation du parlement pour samedi 9 août.

Dans la réunion de l'Association du rappel du 4 août, il a été donné lecture d'une lettre de M. O'Connell, dans laquelle le libérateur insiste sur la nécessité de nommer aux prochaines élections par le parlement 69 membres au moins de l'association du repeal. M. O'Connell exhorte ensuite les repealers à s'abstenir de tout acte de violence ou d'opposition quelconque contre une manifestation que les orangistes veulent faire le 12 août.

COMMERCE BRITANNIQUE.

Un document présenté au parlement, et relatif au commerce et à la navigation de l'Angleterre pour les cinq premiers mois de 1845, vient d'être publié. Il établit des comparaisons avec les chiffres des années 1843 et 1844. En 1843, la quantité de beurre importée dans le pays a été de 54,604 quintaux; en 1844, de 69,053 quintaux, et en 1845, de 93,433. Le fromage a augmenté dans la même proportion. Le froment présente un chiffre de 71,089 quarters, c'est-à-dire beaucoup moins que les deux années précédentes. L'importation des fruits, au contraire, a triple; la même progression s'est fait remarquer dans les peaux, les soieries, les épices, le rhum et l'eau-de-vie. En 1843, les sucres introduits ont été de 1,639,792 quintaux; en 1844, de 1,286,470 quintaux, et en 1845, de 1,926,036 quintaux, entièrement pour la consommation intérieure. Les quantités de tabac ont doublé; même progression pour les vins, qui se sont élevés, en 1845, à 2,720,344 gallons. Les cotons et lainages provenant des colonies de la Grande-Bretagne ont augmenté aussi; mais le contraire s'est fait sentir dans l'importation du coton étranger. Les laines brutes, qui, en 1843, avaient présenté un chiffre de 11,234,621 livres, s'élevèrent, en 1845, à 13,421,323 livres. (Times.)

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 1^{er} août.
El Heraldo prétend savoir que la Galice est un des points choisis par les révolutionnaires pour mettre leurs plans à exécution.

Le général Crespo, ancien commandant en second des îles Philippines, a été arrêté à Madrid.

El Castellano dit que le bruit court que les cortès vont être convoquées pour le 10 octobre; une dissolution immédiate aurait lieu, et l'on procéderait à la nomination des sénateurs conformément à la constitution en vigueur.

— On écrit de Saint-Sébastien, sous la date du 3 août: La reine est logée à l'hôtel royal dans les mêmes appartements qu'occupait son père en 1828. Hier il y a eu baisse-main auquel ont été admis les autorités, les officiers de la garnison et les principaux habitants de la province. On attend ici la compagnie des hallebardiers, qui a été dirigée d'abord sur Bilbao, où l'infante Louise devait prendre des bains de mer à l'embouchure de la rivière de Nervion. On croit que la cour restera ici une huitaine de jours et que l'infante prendra les bains qui lui ont été prescrits.

El Clamor publico annonce la translation du général Crespo, à la caserne du régiment de Galice, où il a été mis au séquestre. Le général Crespo était commandant en second de Manille, sous le général Alcalá. Un chef de bataillon et un capitaine avaient aussi été arrêtés et renfermés dans le même quartier.

Le correspondant de Malaga du Heraldo lui écrit que le fiscal, chargé d'instruire le procès des personnes impliquées dans la dernière conspiration, avait conclu à la peine de mort contre sept des prévenus. Des arrestations qui paraissent se rattacher à cette affaire avaient aussi eu lieu à Grenade.

M. Mon s'occupe sans relâche du règlement de la dette, et l'on disait à la Bourse qu'il ne tarderait pas à faire connaître son plan.

On écrit de Barcelone, le 1^{er} août, que deux bataillons de cette garnison ont été envoyés à la hâte pour Mataro. Malgré toutes les nouvelles rassurantes publiées par les autorités, il paraît que les bandes de la Catalogne prennent une attitude menaçante. On dit que le Lampondat est en instruction et que cinq compagnies de la ligne ont été envoyées et désarmées par les insurgés.

On annonce que LL. MM. la reine Isabelle, la reine mère et toute la cour séjourneront à Saint-Sébastien jusqu'au 16 août. Elles se rendront ensuite à Pampelune, puis à Saragosse, pour y prendre les eaux.

Bourse de Madrid du 1^{er} août.

(Cours officiel) 3 p. c. 29; au c.; 30; à 80 j. — 5 p. c. 22; au c.; 22 à 60 jours.

Nouvelles et faits divers.

Le ministre des finances, ayant appris que divers habitants de ce royaume ont été condamnés par les tribunaux à des amendes du chef d'avoir contribué à la participation à des loteries étrangères, et prenant en considération que les condamnés ont allégué leur ignorance des dispositions légales concernant cette matière, vient de rappeler au public les principales dispositions de la loi du 22 juillet (Semanario n° 86.)

De cette loi résultent les prohibitions suivantes: Il est défendu d'émettre des actions ou des inscriptions dans les loteries étrangères, sous peine d'une amende de fl. 315, qui sera doublée à chaque récidive. Il est également défendu de faire publier ou distribuer les plans, avis ou annonces des dites loteries, sous peine d'une amende de fl. 150, qui sera doublée à chaque récidive.

En cas d'indigence, les contrevenants de ces deux catégories seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an.

Les imprimeurs et les éditeurs de journaux ou d'autres écrits publics imprimés dans ce pays, en insérant des annonces relatives aux saides loteries, encourrent une amende de fl. 25 pour chaque insertion.

— Nous lisons dans une correspondance de l'Indépendance belge des bords du Mein, 4 août.

« Nos renseignements de Carlsruhe annoncent que la Prusse se trouve en minorité dans le congrès douanier réuni en ce moment. On sait que la Prusse combat les aggravations de tarif que sa politique commerciale repousse et que réclament principalement la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et les grands-duchés de Hesse et de Bade. Les plénipotentiaires de ces derniers états agissent de commun accord et se montrent d'autant plus obstinés et plus énergiques dans leurs prétentions. Il y a tout lieu de croire que la Prusse, dont le représentant a, dit-on, écrit à Berlin pour demander des instructions nouvelles, se verra obligée de céder, afin de ne pas mettre en question l'existence du Zollverein lui-même, menace qui n'a déjà été articulée dans la seconde chambre des états de Bade et de Wurtemberg.

« Il n'est pas douteux par conséquent que quelques articles du tarif actuel seront frappés de droits plus élevés; mais on peut prévoir que la Prusse, fidèle à son système de liberté commerciale, s'efforcera de maintenir aussi bas que possible le taux des droits protecteurs qu'on réclame si malencontreusement.

— Les lettres de Mexico, reçues par l'Angleterre, sont du 29 juin: depuis la tentative de révolution du 7 juin, le plus grand calme a régné dans la ville et aucun nouveau mouvement n'a eu lieu; mais il y a eu un pronouciamento fédéraliste à Tabasco. Le congrès devait s'assembler en session extraordinaire le 1^{er} juillet; le sénat a discuté le tarif; toutefois il y a introduit quelques amendements qui nécessiteront son renvoi à la chambre des députés: on espérait généralement que les droits décrétés en 1842 ne pourraient manquer d'être réduits. On regarde comme à peu près certaine l'élevation à la présidence du général Herrera, qui ne l'occupe que par interim.

Les difficultés qui se sont élevées entre le gouvernement mexicain et l'ambassadeur français n'étaient pas encore terminées aux dernières dates; mais, pour éviter une rupture avec la France, une réparation avait été promise.

— C'est décidément lundi prochain (11 août) que S. M. la reine d'Angleterre traversera la Belgique se rendant sur les bords du Rhin. La reine doit s'embarquer samedi dans la soirée à bord de son yacht le Victoria and Albert; l'auguste voyageuse arrivera le lendemain à Anvers, mais elle doit, dit-on, passer la nuit à bord.

Lundi matin la reine Victoria partira d'Anvers à sept heures par un convoi d'honneur.

— La cour d'assises du Brabant s'est occupée avant-hier de la plainte en calomnie intentée contre M. Verhaegen et contre M. Coché-Mommens, éditeur de l'Observateur, par lequel il est préjudicielle à été posé des questions de droit par M. Orts, un des conseillers des prévenus. Il a été décidé que la prétendue calomnie était dirigée contre les sœurs hospitalières et non contre l'administration des hospices; et qu'en l'absence d'une plainte régulière déposée par les sœurs noires, le ministère public n'était pas recevable dans sa poursuite.

Cette exception, développée par M. Orts et appuyée par M. Barbanson, a été, malgré les efforts de M. le procureur-général de Bavay, admise par la cour, qui, dans un arrêt motivé, a déclaré le ministère public non recevable dans ses poursuites, et renvoyé les prévenus de la plainte.

REVOLTE D'UN EQUIPAGE.

Nous trouvons dans le Courrier du Hare le récit suivant emprunté à un journal anglais publié à Hong-Kong (Chine):

Les révoltes, à la mer, surtout lorsqu'elles ont pour apparence à l'état-major du bâtiment, sont assez rares pour qu'on soit étonné de ce qui s'est passé à bord de la goëlette Ariel, dont le second capitaine et le maître d'équipage se sont embarqués sur la haute mer, après avoir séquestré le capitaine. La goëlette Ariel était partie d'Amoy pour Hong-Kong avec un demi-million en espèces à bord; elle était à la hauteur de l'île de la Chapelle. Après avoir réglé sa route, le capitaine Mac-Farlane, un peu indisposé, se retira pour prendre quelques repos dans sa chambre. A huit heures et demie du soir, le second, M. Wilkinson, qui était sur le pont, cria par la porte de la chambre à toute voix: « Capitaine, on a besoin de vous sur le pont. »

Le capitaine arriva immédiatement, mais il se trouva coché en joue entre deux paires de pistolets par le second et le maître canonier, qui lui avaient tous les deux la retraite, en formant préalablement le capot de la chambre. « Nous allons à Singapore, lui dit-on; c'est la volonté de l'équipage. Le bâtiment marche bien, il ne court aucun risque d'être pris; nous partagerons l'argent qui est à bord. Voyez si vous voulez vous joindre à nous. » Le capitaine refusa, malgré les menaces de mort qu'on lui faisait. Son domestique eut ordre de monter ses armes sur le pont. Le capitaine Mac-Farlane supplia les hommes de considérer l'énormité de leur crime et le sort qui les attendait. Ils furent insensibles; seulement, le second lui déclara qu'ils épargneraient sa vie. « Déjà, dit-il, pendant votre sommeil, j'ai tenu ce pistolet sur vous, prêt à faire feu; mais j'ai reculé devant un meurtre ainsi commis de sang-froid. Il n'en serait pas de même si vous essayiez de reprendre le bâtiment; alors vous seriez tué, car tous les matelots sont avec nous. » Cet équipage était composé d'indigènes, excepté l'état-major et le maître, qui étaient européens.

Le capitaine eut ordre de descendre dans la cale où se trouvait le renfermé; mais il pria, supplia et obtint de rester prisonnier dans sa chambre. Avant de descendre, il voulut encore une fois rappeler les hommes à leur devoir; ils lui répondirent que leur parti était pris.

Le capitaine, le lendemain, fit appeler son second, demanda un canot pour se rendre à la première terre. On le lui refusa, en lui disant qu'on était trop près de Hong-Kong, où il serait possible qu'il allât donner l'alarme.

On lui promit de le mettre, à la fin de la nuit, à bord d'une jonque et de lui rendre tous ses effets. Mais à midi le second se rétracta, en lui disant de se tranquilliser jusqu'à l'arrivée à Singapore.

Le capitaine avait pour domestique un Chinois qui monta sur

Le pont dans l'après-midi; puis il redescendit en avertissant le capitaine que les matelots n'étaient point dans la conspiration, qu'au contraire ils avaient formé le complot de le délivrer et de lui rendre son bâtiment. En effet, à dix heures du soir, armés seulement de leurs couteaux et de barres, les matelots indigènes attaquèrent les deux rebelles, en ayant soin d'ouvrir d'abord une fenêtre par laquelle sortit le capitaine, qu'on arma tout de suite de la hache de cuisine. La bataille ne fut pas longue, le second ayant été terrassé à coups de barre et coupé à coups de couteau. Le maître d'équipage se sauva dans la chambre, ouvrit l'écoutille de la soute à poudre et menaça de faire sauter la goélette.

Mais le capitaine avait trouvé un fusil à deux coups dont un seul canon était chargé. Il fit feu et la balle traversa la cuisse du maître canonnier, qui cria grâce, s'obstinant cependant à dire qu'il allait mettre le feu aux poudres. En ce moment un noeud coulant, fait par un des matelots, lui fut jeté autour du corps; on le monta sur le pont et on s'assura de lui. Le second est mort de ses blessures; le maître canonnier a été débarqué à Hong-Kong pour y être jugé. Aussitôt la lutte terminée à bord de l'*Ariel*, le capitaine Mac-Farlane orienta ses voiles et fit route pour Hong-Kong; puis, ayant assemblé l'équipage, ils adressèrent à Dieu une prière et des actions de grâces.

Le second, M. Wilkinson, était un jeune homme de grand mérite et avait un brillant avenir devant lui. Les indigènes sont restés fidèles à leur devoir jusqu'au dernier moment.

On écrit de Potsdam, 4 août: Hier, a eu lieu l'inauguration solennelle de la statue du feu roi, en présence d'une foule nombreuse. Cette statue, coulée en bronze d'après le modèle de Kiss, représente le monarque la tête nue, en uniforme de général avec le manteau militaire; le socle en granit porte l'inscription: « Au père de la patrie, Frédéric-Guillaume III, sa ville natale reconnaissante. » Potsdam est la première des villes de la Prusse qui ait payé son tribut de reconnaissance au feu roi.

Une dame aéronaute a fait une ascension à Séville et a parfaitement réussi à s'élever dans les airs. La ballon est descendu ensuite entre les villages de Castilleja et de Tomares. Les habitants de ce dernier village, voyant descendre du ciel ce corps si extraordinaire pour eux, coururent à leurs fusils pour le recevoir courageusement; et, quand le ballon fut à portée, ils tirèrent une vingtaine de coups, dont aucun n'atteignit heureusement la pauvre femme qui se trouvait dans la nacelle; mais aussitôt qu'elle fut à terre, ils la dévotèrent de ses vêtements, la maltraitèrent, brisèrent la nacelle et mirent le ballon en pièces. Le chef politique de Séville, informé de cet attentat, a donné ordre d'en poursuivre sur le champ les auteurs.

On écrit d'Anvers, le 7 août: Hier, vers onze heures et demie, trois voyageurs français en Westphalie sortant très-avivés d'un café de la Place Verte, se sont pris de querelle avec quelques gamins et ont engagé aussitôt un combat à règle. Ce conflit a attiré bientôt un grand rassemblement de curieux. Les étrangers se défendaient assez bien au moyen de bâtons dont ils étaient armés; mais, malheureusement, pour un de ces derniers, l'un d'eux a été blessé à la tête, et a été conduit à son hôtel par un bras ami. Plus de 2000 personnes ont vu les prisonniers depuis la Place Verte jusqu'à la Grande Place, non sans essayer de les arracher des mains de la justice. Les deux Français étrangers ont été mis en liberté.

Un débris de la grande armée. — A l'entrée de l'avenue de l'Astérik, on peut voir, tous les jours, dans un angle obscur d'une boutique de charbon-carrossier, une femme de 70 ans environ, de petite taille, mais forte, et dont les traits sont empreints d'une vivacité et d'une masculinité singulières. En l'examinant attentivement, on découvre sur sa poitrine et à demi caché sous des haillons, un ruban qui fut rouge. C'est la décoration de la Légion d'Honneur; ce ruban fut attaché sur la poitrine de cette femme, le soir de la bataille d'Eylau, par l'empereur lui-même, et cette femme se nomme Breton-Doublé, maréchal-des-logis-chef du 9^e chasseurs de la garde.

Breton-Doublé, engagée comme volontaire en 1805, à la suite de son mari et de son beau-fils, dont elle n'avait pas voulu se séparer, a fait toutes les campagnes d'Allemagne. Blessée d'un coup de feu sous l'aile à Friedland, elle guérit heureusement et retint son corps peu de temps après. A la journée des Quatre-Bras (1815), au moment où elle chargeait à la tête de son peloton, un boulet lui fracassa la jambe; au même moment, le capitaine Breton-Doublé, son mari, tomba mort à quelques pas. Prisonnière de guerre, elle fut envoyée en Angleterre, de là en Islande, et entra à l'hospice de Dublin, où elle subit l'amputation. En 1815, elle revint en France et fit inutilement de longues démarches pour obtenir une pension, ou, au moins le paiement de son traitement, comme légionnaire; mieux accueillie après 1830, dans les bureaux de la guerre, elle avait cependant depuis longtemps perdu l'espérance de voir régulariser sa position, lorsqu'il y a quelques jours elle a reçu une dépêche lui annonçant qu'elle venait d'obtenir, 4^e la liquidation d'une double pension, l'une à titre de maréchal-des-logis-chef en retraite, l'autre comme d'un capitaine mort sur le champ de bataille; 2^e la liquidation des arriérés de son traitement de légionnaire; 3^e un bureau de tabac, près du pont de Grenelle.

Un triste événement s'est passé le 31 juillet à Milan. Deux Français, M. Goblet, médecin, et M. Troyer, tous deux venant de Paris, étaient arrivés depuis une quinzaine de jours à Milan. Ce voyage avait été prescrit à M. Troyer, jeune homme de dix-neuf ans environ, à raison de sa santé. On disait qu'il avait donné quelques signes d'aliénation mentale, mais qu'il était tout-à-fait en voie de guérison. Les deux Français occupaient la même chambre dans un hôtel et vivaient dans la meilleure intelligence. Ils se proposaient déjà de quitter Milan pour rentrer en France; mais au moment où M. Goblet s'occupait des prépara-

tifs de leur départ, M. Troyer s'empara de deux pistolets chargés que M. Goblet avait laissés sur une table, et les tira à bout portant sur son ami, qui tomba aussitôt sans mouvement. Ce crime redoubla la fureur de M. Troyer, qui, ayant saisi un couteau-poignard, le plongea à plusieurs reprises dans le corps de M. Goblet. Heureusement des gens de l'hôtel sont arrivés au bruit de la détonation, et ont retiré la victime encore vivante des mains de son meurtrier. Ces deux Français ont été transportés à l'hôpital. M. Goblet, malgré ses blessures reconnues mortelles par les médecins, a déclaré que son compagnon de voyage avait attenté à ses jours dans un accès de folie. Quant à M. Troyer, il semble n'avoir pas connaissance du crime dont il s'est rendu coupable. Il a été enfermé dans une cellule séparée.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 11 août 1845. (Représentation n.° 33.)
Robert-le-Diable,
grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de G. Meyerbeer.
Mlle BOUARD remplira le rôle d'Alice.
Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.
Jeudi 14 clôture définitive et sans remise des représentations de Mlle BOUARD.



AVIS.

Un Jeune Homme, de 27 ans, professant la religion protestante, sachant bien lire et écrire, et n'ignorant pas la langue Française, désire trouver une place quelconque vers le 1^{er} Novembre prochain. Il est muni des meilleurs certificats et peut même présenter quelque caution si l'on l'exige. S'adresser par lettres affranchies sous les initiales H. J., au bureau du Journal de La Haye.

AVIS.

En vente chez J. L. C. JACOB, libraire à La Haye, Noordeinde N° 312.

- I. CORPS UNIVERSEL DIPLOMATIQUE DU DROIT DES GENS, ou Recueil des traités de paix, d'alliance, faits en Europe, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Amst. 1731, 8 tom. — SUPPLÉMENT AU CORPS DIPLOMATIQUE, avec le Cérémonial diplomatique, 5 tom. — Hist. des traités de paix (par J. de Saint-Priest) 2 vol. — Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrug, 4 tomes, 2 vol., in folio. 80.00.
- Cette collection importante, recueillie par DEKONT et ROSSER, se trouve ici au grand complet. L'exemplaire est non rogné.
- II. G. F. MARTENS, RECUEIL DE TRAITÉS D'ALLIANCE DE PAIX, DE TRÈVES, DE COMMERCE, ETC., conclus par les PUISSANCES DE L'EUROPE, dans leurs rapports mutuels (de 1761 à 1808). Göttingue 1817 — 1835, 8 vol. — NOUVEAU RECUEIL, (de 1803 à 1839) continué par le Baron Ch. de Martens, Fréd. Spaalfeld, et Fréd. Murhard. Göttingue 1842, 16 tomes en 20 volumes. — Nouveaux suppléments ou Recueil des Traités (1761 — 1839). Göttingue 1842, 3 vol. — Table générale Chronologique et Alphabétique des traités ci-dessus. Göttingue, 1842, 2 vol. — Collection complète et étendue, comprise en 24 vol. in-8.0.
- III. RIMEA (T.), Fœdera, conventiones, litteræ, etc., inter Reges Angliæ, et alios imperatores... ab anno 1101. ad nostra usque tempora habita aut tractata; Hagæ Comitum, 1745, 20 tomes en 10 vol. in folio, gr. pap. 60.00.
- Edition la plus estimée de ce recueil important, et préférée parce qu'on y trouve la traduction française des pièces écrites en Anglais, une table des matières et quelques autres augmentations.

RABAIS POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

On trouve aux dépôts de F. CANONGETTE, à La Haye, pour les Romains, etc. etc., chez M. Miestel, coin du Toorenstraat, et pour tous autres articles chez Mad. Veuve Blunck, Spui, n° 52, près de KOENS.

- Articles pour voyages, cartes, atlas, petits Dictionnaires, guides, etc.
- Barthélemy, voyages d'Anacharsis, 8 jolis v. avec fig. 2.90 et autres éd.
- Dumas, l'aveugle Margot, 8 jolis v. 2.40. Vingt ans après, 6 v. 1.80.
- Soulié, souvenirs de voyage, etc.; 5 jolis v. 1.75 et autres nouveautés.
- Paul de Kock à 15 c. fem. Gogo, Tourtourou, Piffard, Moustache, etc. Sous presse du même Mr. Carotain, nouvelles scènes de mœurs.
- L'illustration, 6 mois, 7.75; l'Éco des Feuilletons 4.75 et 3.75.
- Thiers, révolution, ouvrage complet, 2 vol. illustrés de 80 vign. 9 fr.
- Thiers, le consulat et l'Empire, diverses éditions de fr 12 à 4.
- Nouveau Dictionnaire Nollandais-Franç. 1845, 21 fr. net 6 fr.
- Id. Anglais-Français, 1845; Id. Allemand-Franç.
- Id. Latin, Grec, Russe, Portugais, Arabe, Espagnols, Ital., Anglais.
- Noël et Laplace, leçons de littérature, au lieu de 7.50 net 2.25.
- Les Mystères de Paris (récit) depuis 9 fr. jusqu'à 4.75.
- Le Juif Errant, n° 48, 20 et 10 c. édition des plus complètes.
- Parodie du Juif Errant, 7 vol. illustrés, éd. de Paris.
- Et quantité d'autres bons ouvrages, vendus à rabais exceptionnel.
- Sous presse Mathilde, chez M. de Eugène Sue, 12 v. net 3.50 et 4.75.
- Goed gelijmd. volijn. Schrijfpapier, per Hollandische Riem, tot f 1 60. Id. zeer mooi 2.25; andere soorten 2 90 en hooger. Id. goed Post 4. 960 vol. f 3, 4.50, 6.50, 8.50 en hooger.
- Teeken-, Pak-, Rouw-, Jicht- en Rhuematiek-, Papillotten-, Copier-, Bovard-, Vlooi-, Chits-, Goud- en Zilver-, wit en gekleurd, effen en georneerd, klein en groot, dun en dik Postpapier.
- Vederen pennen, het best 25, à 5 c. en hooger.
- Stalen pennen, extra en ord. per gros van 144 à 17 c. en id.
- Zegellak, Rood, Zwart, Geel, 20 Pijp. tot 17 c. en hooger.
- Wolboden, Teeken-, Schrijf-, Linier-, de 12 à 3 c. en hooger.

NOUVEAU MAGASIN DE VOITURES.

Boyl van Guinée, à La Haye.
Le soussigné a l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera constamment chez lui un beau choix de Voitures en tout genre, sortant des premières fabriques de Bruxelles.
Coupets français. Idem royal.
Phaëtons Victoria. Idem royal.
Drosky Victoria. Idem royal.
Brougham.
Ainsi que Voitures de voyages et autres. Toutes ses voitures joignent une grande solidité à l'élégance, et les garantit pendant une année.
E. LEEMANS.

D'après les expériences publiques qui ont eu lieu en France, nous croyons devoir recommander le Rob du docteur Girardeau de St.-Gervais. Ce Rob anti-syphilitique, approuvé par plusieurs académies et adopté dans les hôpitaux, est le seul remède qui guérisse radicalement, en peu de temps, et à peu de frais, les dartres, les affections de la peau et toutes les maladies secrètes, récentes ou invétérées ou rebelles aux autres méthodes. Des expériences et des rapports scientifiques ont démontré qu'il n'existe pas de syphilis, sous quelque forme et à quelle période qu'on l'attaque, qui résiste à l'emploi méthodique de ce dépuratif qui agit comme spécifique du Virus Syphilitique. Ce traitement doux et facile, remédie aux accidents mercuriels, c'est le seul qui convienne aux enfants, aux nourrices et aux femmes, d'autant plus qu'il ne produit pas de salivation et n'altère jamais ni les dents, ni les cheveux.

Le docteur Girardeau de St.-Gervais a publié: 1^o Un traité de la Syphilis en un vol. avec gravures, prix: 6 f. — Cet ouvrage a été traduit en anglais et en allemand; il se vend à Leipzig chez Brockhaus. 2^o Un guide pratique pour le traitement des maladies de la peau, in-8^o, avec gravures, 6 f. Il est l'auteur des notes scientifiques du poème de Syphilis, par Barthélemy.
Le Rob anti-syphilitique du docteur Girardeau de St.-Gervais se vend 12 f. la grande bouteille de litre avec une brochure pour se guérir soi-même; le pommade dépurative pour guérir les dartres, 3 f.; la mixture de copahu pour guérir les écoulements en 24 heures, 6 f.; le Rob régénérateur et dépuratif de sang, 12 f. pour guérir les maladies de la peau, les maux de nerfs, goutte, rhumatismes, lait répandu, etc. — S'adresser chez tous les bons pharmaciens en correspondance avec Paris. On peut aussi s'adresser à l'auteur, qui donne des consultations gratuites par correspondance et qui envoie des remèdes gratis aux pauvres qui sont recommandés par les autorités et les ministres de la religion, rue Richer n° 6, à Paris.
On peut s'adresser avec confiance à MM. les pharmaciens suivants: à Bruxelles, Brussin-Labinian; à Chambéry, Maigrat; à Genève, de Chateauevier; à Lausanne, Allmand; à Liège, de la Geneste; à Lisbonne, B. Ribes; à Mayence, Galette; à Mons, Van Mierl; à Naples, Senès et Binet; à Paris, Jacqiro, Robert Ebert; à Rotterdam, Louis Hartong; et à Trieste, David.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR
ENTRE
le Havre et la Hollande.
Le steamer Rotterdam, capitaine COUTARD, partira de Rotterdam le matin de mardi, le 12 août.
S'adresser à MM. Smith & Co., Boomjes, A 170, à Rotterdam.

NAVIGATION DES PYROSCAPHES
ENTRE
Amsterdam et Hambourg.
en correspondance directe avec les Pyroscaphes allant de Lubeck à Pétersbourg, et vice versa.
Le service se fait par les deux grands bateaux Willem de Eerdt et Service van Amsterdam.
DÉPARTS:
d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois.
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }
S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam, Buitenkant, N° 38.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 9 Août.

	Int.	7 août.	8 août.
Dette active	2 1/2	64	64
Dito dito	3	77 1/2	77 1/2
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	4	—	—
Dito des Indes	4	100 1/2	100 1/2
Dito ditto	4	100	100
Société de Commerce	4 1/2	169	169
Act. de la Soc. de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	117	117
Act. du Chemin de fer Holland.	4	130	130
Oblig. Rosp & C. 1798 & 1845	4 1/2	109 1/2	109 1/2
Dito dito 1828 & 1829 5	4 1/2	138	138
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au ditto	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	4	100	100
Emprunt de 1840	4	94 1/2	94 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	4 1/2	92 1/2	92 1/2
Passive	5	7	7
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferré	—	—	—
Espagne	5	23 1/2	23 1/2
Ardoins	3	89	89
Coupons Ardoins	5	23 1/2	23 1/2
Obligations Goll. & Comp. 5	—	—	—
Autriche	5	113	113
Dito ditto	3	—	—
France	2 1/2	—	—
Pologne	—	—	—
Brésil	—	—	—
Portugal	2 1/2	87 1/2	87 1/2

Bourse de Paris du 9 Août.

	6 août.	9 août.
France	122	122
Espagne	84	84
Naples	7	7
Pays-Bas	7	7
Belgique	—	—
États-Unis	—	—

Bourse d'Anvers du 9 Août.
Métalliques, 5 1/2 % — Naples, 5 1/2 % — Ardoins, 5 1/2 % — Dette différée ancien, — Passive, 5 1/2 % — Lots de 1840, après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 23 1/2 A.

Bourse de Londres du 6 Août.
3 1/2 % Cons. 99, 98 1/2 — 2 1/2 % Holl. 62 1/2, 1/2 — 4 1/2 % 99, 27, 27 1/2 — 3 1/2 % 38, 38 1/2 — Portug. 63 1/2, 65 1/2 — Rente 117 1/2

Bourse de Vienne du 2 Août.
Métalliques, 5 1/2 % 113 1/2 — Dito, 4 1/2 % — Lots de fl. 500, 159 1/2 — Lots de fl. 250, 129 1/2 — Actions de la Banque

LA HAYE, chez Léopold Lobenberg, Lager-Nieuw.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schouten & Co. Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Renswoude.